

COMMUNIQUE UFISC CULTURE POUR CHACUN

Appel à mobilisation le 4 février

Le concept "Culture pour Chacun" présenté par le ministre de la Culture dévoile une doctrine à l'image de la révolution à 360° du gouvernement : une opération de communication pour légitimer une politique de la culture se fondant sur des raccourcis idéologiques et entretenant la plus grande confusion sur le sens de l'action publique et des valeurs républicaines.

Après l'école pour chacun, la santé pour chacun..., le gouvernement lance un nouveau programme sur la culture ! Mais dans les faits, la casse du service public se poursuit à travers la RGPP, les baisses de financement et l'installation d'une mécanique gestionnaire et comptable fondée sur les principes du marché idéalement concurrentiel.

Dans le même temps, toute éthique de vivre ensemble est progressivement laminée par des discours d'individualisation et de fragmentation sociale.

Alors que la crise invite à réviser notre modèle économique et à s'inscrire dans des principes de développement durable, c'est à une nouvelle instrumentalisation que se livre le gouvernement. Avec sa marque CPC, encadrée par un label et des référents CPC, son plan de communication, ses forums et son événement national CPC, la politique du ministère de la culture apparaît "marketée" comme un produit de grande consommation, communiquée sous la forme d'un slogan .

Si au fil des propositions audibles pour les territoires ruraux, pour l'action éducative et culturelle et pour les arts numériques, une reconnaissance de la diversité des initiatives associatives et d'éducation populaire pourrait s'entrevoir, c'est oublier que la CPC ou « culture pas chère », désormais complétée par les qualificatifs « pour tous » et « partagée », repose sur le recyclage des dispositifs pré-existants et la réduction des moyens financiers. C'est aussi oublier que le véritable soutien aux pratiques culturelles de chacun ou culture de chacun, passe pour ce gouvernement d'abord par un appui à l'offre marchande. Cette dernière considérant chaque citoyen comme un simple consommateur de biens culturels, issue des industries culturelles et créatives, désormais au cœur des stratégies de politiques publiques.

Faut-il le rappeler ? La culture n'est pas une simple marchandise !

Si nous défendons la vision d'une relation renforcée entre création artistique et éducation populaire, ce n'est pas à travers des forums régionaux organisés sans concertation, dans l'urgence et l'impréparation, qu'une politique solide pourra être engagée. Alors que les directives concernant ce nouveau programme CPC sont déjà adressées aux autorités de l'Etat (Drac), peut-on parler de réelle consultation des acteurs ? Les organisations des arts et de la culture auraient certainement préféré que le ministère et les directions régionales concentrent leurs efforts sur de véritables cadres de concertation et de co-construction des politiques publiques.

Si nous nous inquiétons des exclusions (culturelles, économiques, territoriales, sociales...) qui creusent les inégalités dans une période de crispation et de concentration, nous dénonçons l'usurpation du « populaire » pour des penchants populistes qui opposent et entraînent un glissement d'une culture émancipatrice vers une culture consummatrice.

UFISC – Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles

Fédération nationale des arts de la rue – Fédurok – SYNAVI (Syndicat National des Arts Vivants) – SCC (Syndicat du Cirque de Création) – FSJ (Fédération des Scènes de Jazz et des Musiques Improvisées) – CITI (Centre International pour les Théâtres Itinérants) – Le Chaînon/ FNTAV (Fédération des Nouveaux Territoires des Arts) – Actes'If (Réseau solidaire de lieux culturels franciliens) – RIF (Confédération des réseaux départementaux de lieux de musiques actuelles/amplifiées en Ile de France) – SMA (Syndicat National des petites et moyennes structures à but non-lucratif de Musiques Actuelles) – Zone Franche (le Réseau des Musiques du Monde) – THEMMA (Association nationale des Théâtres de Marionnettes et des Arts Associés)

Membres associés : La FFEC (Fédération Française des Ecoles de Cirque) – La FRAAP (Fédération des Réseaux et Associations d'Artistes Plasticiens) – La Fédération des Acteurs « Culture-Multimédia ».

c/o Maison des Réseaux Artistiques et Culturels – 221 rue de Belleville – 75019 Paris

01 42 49 53 64 – ufisc.coordination@gmail.com – paola.villain@ufisc.org – www.ufisc.org – Siret 488 850 439 00016 - APE 9412Z

La déclaration universelle des droits de l'homme contraint l'Etat à respecter l'égalité en droits et en dignité de chacun, notamment par un accès de tous à la diversité des pratiques artistiques et culturelles. **La diversité culturelle, terreau de l'échange, de l'innovation et de la création, est « pour le genre humain, aussi nécessaire qu'est la biodiversité dans l'ordre du vivant » et « constitue le patrimoine commun de l'humanité »** (Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle de novembre 2001 - article 1). La Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, et les Agendas 21 pour la Culture ont ouvert l'ère d'une démocratie culturelle renouvelée.

Le ministère de la Culture et de la Communication doit fonder son intervention sur ces textes signés et ratifiés par l'Etat français et l'Europe.

Les organisations membres de l'UFISC demandent que les artistes et les citoyens soient au cœur du projet politique du ministère de la culture. Nous réaffirmons la nécessité d'une prise en compte de la diversité des pratiques artistiques et culturelles et d'une égale considération des formes.

L'UFISC demande :

- la consolidation du Service Public de la culture et des initiatives d'intérêt général sur tous les territoires,
- la co-construction de politiques publiques ambitieuses pour les arts et la culture, fondées sur la diversité, l'équité et la considération des droits culturels,
- le renforcement des moyens et la régulation de l'économie artistique et culturelle au service de la diversité et de la coopération,
- le rétablissement des dispositifs et programmes de soutien à l'action éducative et culturelle,
- la suppression du conseil de la création artistique.

C'est pourquoi l'UFISC appelle à se mobiliser le 4 février !

**RDV à partir de 8h30 devant la Grande Halle de la Villette – 211, avenue Jean Jaurès
75019 Paris – Métro Porte de Pantin.**

POUR L'UFISC :

LA FEDERATION NATIONALE DES ARTS DE LA RUE
LA FEDUROK - Fédération des lieux de musiques amplifiées/actuelles
LE SYNAVI – Syndicat National des arts vivants
LE SCC - Syndicat du Cirque de Création
LA FSJ - Fédération des Scènes de Jazz et de musiques improvisées
LE CITI - Centre International pour les Théâtres Itinérants
LE CHAINON/FNTAV - Réseau de structures de diffusion de spectacle vivant
LE RIF - Confédération des réseaux départementaux de lieux de musiques actuelles/amplifiées en Ile-de-France
LE SMA - Syndicat national des Musiques Actuelles
ZONE FRANCHE - Réseau des musiques du monde
THEMAA - Association des Théâtres de marionnettes et des arts associés
LA FFEC – Fédération Française des Ecoles de cirque
LA FRAAP – Fédération des Réseaux et Associations d'Artistes Plasticiens
La Fédération nationale des acteurs Culture Multimédia